

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F569/2017
N/Réf. : JMB/BXL-2.2301/s.612
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Fromages, 13.
Changement d'utilisation de commerce en horeca avec extension au 1^{er} étage, transformation de la devanture commerciale.
(Dossier traité par Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 30/10, sous référence, reçue le 30/10/2017, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 8 novembre 2017.

La demande concerne un immeuble d'avant 1932, compris dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons situées rue du Marché aux Fromages 1, 3-3A, 11, 22 et 24 ainsi que rue des Eperonniers 2 et 35.

Il est également compris dans la zone tampon délimitée par l'Unesco autour de la Grand Place dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial.

La demande vise principalement la transformation de la devanture commerciale. Pour rappel, la CRMS avait déjà émis un avis en sa séance du 9 mai 2012 ainsi que du 3 décembre 2014 sur des projets très semblables. En 2012, elle avait estimé que « *les travaux proposés constituaient une amélioration de l'état existant ainsi que du contexte des biens classés situés à proximité à condition d'améliorer les proportions de la porte d'entrée par rapport à son imposte* ».

En 2014 la CRMS avait estimé que les proportions de la porte d'entrée s'étaient améliorées par rapport à l'imposte.

L'actuelle demande présente deux différences par rapport au projet de 2014 :

- la devanture à droite de la porte d'entrée est un châssis fixe (il n'y a plus de vente à rue, ni de fenêtre guillotine) ;
- la hauteur de la porte d'entrée est plus haute (2,60m au lieu de 2,30m), ce qui améliore encore les proportions de la porte d'entrée par rapport à l'imposte.

En conclusion, la CRMS est favorable à la présente demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-Fr. DEGEMBE
Présidente f.f.

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ; S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ; Commission de concertation (par mail).